

01 fév 2019 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 1er février 2019

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- l'octroi des subventions partielles aux trois institutions culturelles fédérales : Théâtre royal de la Monnaie, Orchestre national de Belgique et Palais des Beaux-Arts
- un marché public relatif à l'élimination externe et au traitement des déchets des bâtiments situés en Région flamande et la commande d'assessments et d'épreuves orales pour les candidats ayant réussi les tests PC de niveau A3 suite à la 10e vague de promotions au SPF Finances
- l'organisation des vols sécurisés dans le cadre d'éloignements forcés en collaboration avec l'Agence européenne Frontex-Special Flights
- une liste de dossiers de la police fédérale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>